C'EST AINSI QU'EST L'AFRIQUE !

SUITE DE LA PREMIERE PAGE

Il se passe toujours quelque chose quelque part, et un soir comme celui-ci, est comme une île de paix au milieu d'une mer démontée dont les vagues ne connaissent que le mouvement.

Jour et nuit c'est l'incendie.

Et quand les vagues se calment pour le repos, ce n'est que pour rassembler de nouvelles forces, pour une nouvelle tempête.

On peut rarement, ici, être seul avec soi-même.

Mais aujourd'hui, c'est la trêve de Dieu sur le vaste terrain désertique, un repos qui est irréel, après des jours et des nuits, après des semaines dans lesquels la guerre a montré son visage le plus mouvant, et où la tempête de sable soufflait sur nous avec sa furie si déprimante pour les humains.

Aux avant-postes

Il y a beaucoup, énormément de choses qui nous assaillent.

Et pourtant nous tenons fermement et avec résolution les postes avancés.

Jusqu'ici nous nous sommes montrés à la hauteur de la puissance du soleil et de la terrible force des tempêtes de sable.

Toutes les difficultés ont été maîtrisées comme les tentatives de l'ennemi de nous arracher, a nouveau, le terrain conquis.

Nos visages sont devenus plus maigres.

Mais le soleil nord-africain n'a pu diminuer notre force de tension, notre volonté et notre force tout court.

Et c'est ce qui est décisif !

Je suis couché sur un vieux brancard qui a déjà porté maints camarades italiens grièvement blessés.

Les traces rouge sombre, sur la toile à voile, racontent la douleur et la lutte pour la vie.

C'est maintenant moi ici.

Doucement chantent à la **Radio**, des mélodies et des paroles qui ne cadrent pas avec cette contrée.

Et pourtant c'est merveilleux de les écouter et de se transporter pour un court instant, dans un autre monde qui nous apparaît déjà presque, *en Afrique*, comme un tableau de rêve.

Quand je ferme les yeux, je vois nettement tout devant moi : la chambre de notre logement, les fleurs, la vue de la fenêtre, ma place à ma table de travail, la vue d'**Heidelberg** que j'aime tant, qui me rappelle mes plus beaux souvenirs, le grand fauteuil et le lit sur lequel on repose si bien.

Mais quand j'ouvre les yeux, je ne vois plus les vivantes couleurs des papiers peints, mais les froids murs de pierres de la route souterraine conduisant à l'abri où je suis.

Je vois, au dessus de moi, les plaques de béton qui m'ont, m'a mettre ni la blanchâtre d'un plafond de chambre, mais qui sont plus stables et plus « protecteurs contre les bombes légères ».

Je vois, à ma gauche, les sacs de sable, et je sens la pression du bidon à essence anglais, sur lequel est posé mon brancard, pour que rats et souris ne rendent visite moins facilement.

70 de chaleur et nuits froides

La réalité en **Afrique** est très peu romantique.

Devant l'entrée de notre « **Villa du Désert** », « garantie contre les bombes », pend une épaisse bache anglaise, pour la protection contre les tempêtes de sable et afin qu'aucune lumière ne pénètre à l'extérieur.

Seule, en haut, est restée notre une petite fente par laquelle on peut voir une partie exigue du ciel.

Nous nous sommes reservés ce regard !

Dans notre chambre froide, nous avons au moins ainsi un petit morceau de beauté.

Deux caisses sont près de moi.

Elles sont devenues mon bureau et ma table de salle à manger.

Seul, l'appareil de radio est comme un morceau du pays, un ami qui m'a accompagné à travers l'Ouest.

Il n'est, certes, pas très jeune d'apparence.

La poussière du désert l'a rendu gris comme un vieillard.

Mais il est resté jeune de fond, ce qui est important.

Les photos doivent remplacer la réalité.

Elles ne sont pas exposées à la lumière, car il fait sombre ici, dans cet abri.

Aucun rayon de soleil ne pénètre, et pourtant la chaleur de l'astre parvient dans cette solitude comme un morceau de la Patrie.

Je me suis enroulé fermement dans mes couvertures, car les nuits sont froides et on les ressent d'autant plus vivement que, souvent le jour, le thermomètre monte jusque 60°, et que le soir le changement de température se fait très rapidement.

Mais quand le **Gibli**, la chaude tempête de sable souffle, les couvertures s'envolent.

On est alors comme dans un four 70° des heures durant !

Ce n'est pas une rareté.

Le visage est farde comme celui d'une dame élégante.

Mais ce n'est pas le dernier cri de la mode.

Ce n'est qu'une nécessité urgente pour se protéger des mouches, plus que nombreuses et excessivement gênantes.

Le « Gibli » ou les tempêtes de sable

Dehors sonne régulièrement le pas du poste qui veille, afin que nous puissions reposer.

Avec mon camarade, je suis encore très bien !

Je n'ai pas à me lever la nuit, quand les obus arrivent ou les bombes tombent.

Je peux rester dans mon blockhaus quand, le jour, les avions, en piqué, font claquer leurs gerbes de mitrailleuses.

Celui qui le peut vient rapidement vers moi quand le **Tommy** nous rend visite.

Celui qui n'en a pas le temps rampe dans l'abri ou le trou de couverture qu'il s'est bâti, rentre sous terre autant qu'il le peut et fait confiance au destin, tout à fait comme nous dans notre blockhaus.

Coup direct ou non ?

C'est toute la question pour nous, comme pour ceux qui ne sont pas dans les blockhaus.

Et nous avons encore l'avantage d'être plus au frais contre le **Gibli**, dans notre logement, que les camarades dans les voitures ou sous la tente.

Il n'y a pas de protection contre une tempête de sable.

On ne peut qu'amoindrir ses effets.

Nous en souffrons beaucoup, non seulement physiquement mais aussi moralement.

Le sable pénètre partout, recouvre tout dans sa légèrete enveloppante, et est comme un monstre qui soumet tout dans son sillage.

Le sable et la chaleur sont ses moyens de combat.

Seule une volonté de fer peut s'y opposer.

Peut-être se montre, dans le « **Gibli** », le mieux, le visage de l'**Afrique**, car en lui sont réunis tous les facteurs qui font de la vie une charge lourde à porter.

La chaleur, la soif, l'incommodité corporelle, jusqu'à la perte des sens, opprimant moralement l'haleine remplie et coupée par la poussière de sable.

Tout cela forme les manifestations d'accompagnement du « **Gibli** » auquel on ne peut échapper, auquel on a la force de résister ou auquel on succombe.

C'est ainsi qu'est l'**Afrique**.

Les dures lois de vie du Désert

Il ne peut y avoir ici aucune tendre émotion.

On ne peut avoir devant les yeux que les dures lois de vie du désert, dans lesquelles le combat est le pôle autour duquel tout gravit.

Céder signifie sombrer.

Il n'y a ici qu'une loi :

La loi du plus fort.

En toutes choses.

Dehors hurle, en lamentations longuement étirées, un chacal.

Son appel ne cadre pas avec mes pensées et la musique qui vient de la Radio.

L'**Afrique** et la Patrie s'opposent.

La Patrie ?

Peut-être mais soldat comprend-il seulement maintenant ce mot dans toute sa profondeur !

Tous les mots de Rhin, femmes et vin, les délicats accents de ses valses viennoises ou les accents entraînants d'une marche allemande acquièrent ici une toute autre, une plus profonde importance.

Mais vers ou marche même joyeux ont ici, soudain, un accent plus sérieux et plus prenant.

On est ici tellement obsédé par ce qui arrive et ce qu'on espère, qu'on en oublie le temps et l'espace.

J'ai souvent regardé le calendrier, pour voir s'il existait vraiment encore un dimanche.

La vie, ici, dans le combat, n'apprelle pas la répartition du temps comme en période de Paix.

Le combattant du front n'a pas le temps d'y penser.

La vie dans les combats en **Afrique**, et la vie elle-même, resteront inoubliables pour chaque soldat.

Nous sommes fiers d'être ici et de devoir combattre, non parce qu'ici nous avons vu un nouveau monde inconnu, mais parce que nous savons, et pouvons dire, qu'avec la lourde charge du combat nous avons porté aussi un tardeau de la vie quotidienne.

Combien nous devons vous être reconnaissants, vous, hommes, qui, pour nous, dans la Patrie, avaient pris de telles renonciations et consenti de tels sacrifices.

A vous, femmes, il ne nous reste maintenant pour vous que le remerciement et une pensée amoureuse, la prière au Destin de vous protéger, en vous donnant une vie vaillante, là-bas, au Pays.

Nous savons très bien que vous, comme nous, êtes aussi un front qui doit combattre et savoir vivre en soldat.

Et cela nous donne le plus puissant soutien.

Lentement, la main devient lourde.

Elle n'a plus l'habitude de l'écriture.

Elle sait maintenant mieux manier la bêche, le fusil et la grenade à main.

Et c'est très bien ainsi.

ÉCHOS ET CARNET

CALENDRIER. — Lundi 16 Juin 1941 — Soleil : Lever à 5 h 48 ; coucher à 21 h 34. **(Ces heures déterminent le temps d'obscurcissement).**

Aujourd'hui : Sainte Aline. — Demain : Saint Avit.

IL Y A UN AN

16 Juin 1940. — Le cabinet Reynaud démissionne. — Le maréchal Pétain constitue un nouveau gouvernement. Le général Weygand devient vice-président du Conseil.

La culture des plantes oléagineuses

Un avis du Services Agricoles du Nord

Les Agriculteurs désireux de se livrer à la culture des plantes oléagineuses telles que les colzas et navette d'hiver et de printemps et l'œillette, sont invités à déclarer **d'extrême urgence à la Direction des Services agricoles**, 15, rue des Vieux-Murs, à Lille, pour chacune de ces cultures, la superficie qu'ils désirent y consacrer, ainsi que la quantité de semences qui leur sera nécessaire.

A cette occasion, il est rappelé à tous les agriculteurs l'importance exceptionnelle que présente pour l'économie du pays la culture des plantes oléagineuses.

Si, en 1892, près de 3.000 ha. leur étaient consacrés dans le département du Nord, à la faveur de la concurrence des graines exotiques ces cultures avaient totalement disparu de l'assolement depuis la grande guerre.

Aujourd'hui, les circonstances exigent une reprise de cette culture. Afin de la favoriser, le gouvernement a décidé de fixer des prix rémunérateurs. Qu'on en juge :

Jusqu'à la fin des hostilités et pendant les cinq années qui suivront cette date, le prix des graines de colza ne pourra être inférieur au prix légal du blé récolté au cours de la même campagne agricole, multiplié par 1,75. Le prix des graines autres que celles de colza sera fixé en proportion du prix fixé pour les graines de colza. En outre, ces prix seront majorés d'une prime de 10 % pour les livraisons faites en execution d'un contrat de culture de trois années.

Avec le prix du blé à 215 fr., le prix du quintal de graine de colza ne pourrait donc être fixé à moins de 376 fr. Si le prix du blé était porté à 300 fr., le quintal de colza ne pourrait être d'un prix inférieur à 525 fr.

Les recettes susceptibles d'être données, tant par le colza que par l'œillette sont donc très intéressantes.

On ne saurait donc trop conseiller aux agriculteurs de s'orienter vers ces cultures. La encore, leur intérêt particulier rejoindra l'intérêt général. De plus, ce sera pour eux le moyen d'obtenir l'huile pour leur consommation familiale.

VIE SPORTIVE

CHEZ LES AMATEURS

Les Championnats du Nord de boxe se dérouleront le 22 Juin, à Lille

Cette magnifique épreuve, qui se déroulera le 22 juin, a suscité, parmi l'élite de nos « purs » départementaux, une remarquable émulation, qui s'est traduite par un nombre respectable d'engagements..., dépassant de loin, les prévisions les plus optimistes.

Tous les clubs du département ayant repris leur activité normale : le C. P. Fourmies, l'A. S. de Roubaix, l'U. S. Abbaye, le C. P. Sous-le-Bois, Dunkerque-Ring, le B. C. Lillois, le B. C. Annœullin, le B. C. Houplines, le B. C. Tourcoing, le B. C. Linselles, le B. C. Waziers, le Boxing-Club Nordiste, etc., ont délégué leurs meilleurs éléments dans cette compétition officielle.

Plus de soixante engagements ont ainsi été réceptionnés et ceci bat tous les chiffres précédents, y compris le chiffre-record établi en 1939.

Peut-être le niveau de la valeur moyenne des jeunes athlètes qui vont se produire dans cette épreuve, est-il un peu moins élevé que lors des précédentes manifestations du même genre... encore que cela ne soit pas encore prouvé ! Il n'en est pas moins vrai que parmi cet imposant lot d'engagés, nous retrouvons quelques noms familiers d'hommes cotés, tels : Aventure (ex-ch. interrégional), Chébaut (ex-ch. interrégional), Fever, demi-fin. du ch. des Flandres 1939), Dallennes (demi-fin. du ch. des Flandres 1939), Bogart (demi-fin. du ch. des Flandres 1939), A. Famechon (finaliste du ch. des Flandres 1939), Dhont, Brissé, E. Famechon, Dutkowiak, etc., sans porter ombrage aux jeunes espoirs qui, depuis plusieurs mois se sont signalés à l'attention des sportifs, tels : Delvas, Mourait, Willay, etc...

Nous pouvons être assurés que cette magnifique journée de sport pur présentera un intérêt particulièrement relevé, digne de celui auquel les championnats précédents nous avaient accoutumés.

Au surplus, l'organisation matérielle, confiée cette année au Boxing-Club Nordiste (professeur Van Paemel), ne le cèdera pas davantage aux précédentes. L'épreuve se déroulera tout entière dans la salle des fêtes de la ville de Lille, rue de Lannoy, à Fives, une salle coquette, bien agencée, que les sportifs lillois connaissent bien pour y avoir vécu déjà, cette saison, de belles émotions sportives.

Outre l'important enjeu de la conquête d'un titre envié, de nombreux prix de valeur, offerts par les organisateurs et les mécènes du B. C. N., viendront stimuler l'ardeur des concurrents. De plus, une magnifique coupe offerte par M. Henri Jooris, sera mise en compétition entre les clubs.

Plus de quarante combats étant prévus, les éliminatoires commenceront à 10 h. du matin, et cette première partie du programme, comportant aussi les quarts de finales se poursuivra vraisemblablement jusque vers 13 h. A 15 h. 30, la réunion reprendra pour les demi-finales et finales.

Tous les boxeurs engagés pour 9 h., dans la même salle, pour la pesée officielle, la visite médicale et le tirage au sort, opérations présidées par M. Lhernould, délégué départemental.

La location fonctionne dès maintenant : 1° au siège du Boxing-Club Nordiste, 77, rue de Flandre, à Lille ; 2° au « Lion des Flandres », 90, rue de Paris, à Lille ; 3° chez Desmet, débit de tabacs, rue du Palais-Rihour, à Lille.

Prix des places : 25, 20, 15, 10 et 5 francs.

FOOTBALL

LA VITALITÉ DU SPORTING-CLUB FIVOIS

Les difficultés qui ont surgi au cours de la saison qui se termine mettent davantage en valeur la tenacité et le dévouement des membres dirigeants et du Comité du Sporting.

M. Henno, son distingué président, peut être fier de son club. En effet, ce qui ressort surtout des résultats acquis à ce jour, est l'émancipation sportive des jeunes, parmi lesquels figurent de futures vedettes.

Jetons un coup d'œil rapide sur leur palmarès :

Les Juniors A en remportant leur dernière victoire dimanche dernier ont totalisé 139 buts contre 11, sans jamais avoir connu la défaite dans leur championnat.

Les Minimes A ont marqué 117 buts contre 9, une seule défaite au cours de la saison.

Les Minimes B sont en tête de leur compétition, ils ont été souvent opposés durant ce championnat à des teams nettement supérieurs et les ont battus.

C'est dire à quel point les espoirs sont fondés pour la saison prochaine.

Avouons que l'avenir sportif du Sporting-Club Fivois est pleinement assuré et ses nombreux supporters peuvent être fiers de leur club.

ATHLETISME

LE CHAMPIONNAT D'ACADÉMIE FÉMININ

Le championnat d'athlétisme féminin réunissait le jeudi 12 juin environ 60 jeunes filles du Lycée de Roubaix du Collège de Tourcoing, de l'Institut Sévigné de Roubaix, de E. N. d'Arras et du Collège de Béthune. Moins importante que les manifestations précédentes d'athlétisme féminin, cette réunion donna quand même quelques résultats intéressants.

Classement individuel

CATEGORIE JUNIORS

80 m. — 1. Mlles Giron (Arras) 11" 4/5 ; 2. Lanoine 12" ; 3. Fabre ; 4. Wittier.

Hauteur. — 1. Mlles Giron (Arras) 1 m. 32 ; 2. Grigny (Béthune), 1 m. 20 ; 3. Declercq (Roubaix) 1 m. 15 ; 4. Monsigny (Arras) 1 m. 15.

Longueur. — 1. Mlles Fabre (Arras) 4 m. 50 ; 2. Decœud (Béthune), 4 m. 10 ; 3. Gisot (Béthune), 4 m. 09 ; 4. Lantoine (Béthune), 4 m. 09.

Poids, 4 kilos. — 1. Mlles Barthoni (Tourcoing), 7 m. 91 ; 2. Lapeyre (Arras), 7 m. 61 ; 3. Gaillet (Roubaix), 7 m. 22 ; 4. Gardillon (Arras), 6 m. 20.

CATEGORIE CADETTES

60 m. — 1. Mlles Watteau (Tourcoing), 7" 4/5 ; 2. Champion (Béthune), 9" 4/5 ; 3. Coppin (Tourcoing), 4. Marhem (Tourcoing).

Hauteur. — 1. Mlles Dubois (Roubaix), 1 m. 28 ; 2. Aubry (Arras) ; 3. Delsert (Béthune), 1 m. 25 ; 4. Lorriau (Béthune).

Longueur. — 1. Mlles Paton (Tourcoing), 4 m. 40 ; 2. Watteau (Tourcoing), 4 m. 32 ; 3. Wagnon (Roubaix), 4 m. 05 ; 4. Warehem (Tourcoing), 3 m. 80.

Poids, 3 kilos. — 1. Mlles Melbert (Béthune), 8 m. 42 ; 2. Aubry (Arras) 8 m. 34 ; 3. Lorriau (Béthune), 7 m. 27 ; 4. Haeffely (Tourcoing), 6 m. 80.

Classement par Etablissements

Catégorie Juniors. — 1. Collège de jeunes filles d'Arras (centre du 2e degré), 26 pts ; 2. Collège de jeunes filles de Béthune, 14 pts ; 3. Institut Sévigné de Roubaix, 5 pts ; 4. Lycée de jeunes filles de Roubaix, 4 pts.

Catégorie cadettes. — 1. Collège de jeunes filles de Tourcoing, 19 pts ; 2. Collège de jeunes filles de Béthune, 13 pts ; 3. Lycée de jeunes filles de Roubaix, 7 pts ; 4. Collège de jeunes filles d'Arras, 6 pts.

M. le Recteur désirant témoigner tout l'intérêt qu'il porte à l'éducation physique féminine et aux sports, a tenu à assister à quelques épreuves. Les différentes équipes lui furent présentées ainsi qu'à M. l'Inspecteur d'Académie M. Bartel, inspecteur principal à l'Education générale et aux sports retenu par ses fonctions, présida la fin de la réunion et la lecture du palmarès.

Notons la présence de Mme la Directrice du Lycée de Roubaix ; de M. le Proviseur du Lycée Faidherbe ; de MM. Steffen, inspecteur de l'Education générale et des Sport ; Gysemans, président de la Section d'Athlétisme de l'Iris.

Le contrôle des épreuves était assuré par M. Deconchy, secrétaire général de la L.N.A., Adriaanssens, Vandromme et les professeurs, hommes et dames des lycées et collèges.

HIPPISME

A VINCENNES

Résultats de la Réunion du Vendredi 13 juin

Prix de Clermont-Ferrand (monté), 25.000 francs, 2.250 mètres. — 1. Quenotte B (R.-C. Simonard), à F. Bertrin ; 2. Quitte (M. Dejean), à V. Cavey.

Non places : Quémanqueur III, Quick II, Queue d'Aronde, Quesnay II, Quatre Mai I. — 7 partants.

Mutuel. — Gagnant, 6.00 ; placés, 5.50 ; 6.50. — Jumelé : 11.50.

Prix d'Etampes (attelé), 20.000 fr., 2.600 mètres. — 1. Ouragan d'Amour (G. Bottoni), à Mme L. Aurousseau ; 2. Onyx Williams (R.-C. D'Haëne), au Haras de Corneville ; 3. Orvieto (M. Capovilla), à Mme P. Herblot.

Non placés : Oreiff, O.d Glory, Onagre, Oui mon Enfant, Ophélie V. L., Oka II, Ondée du Soir (2e dist.). — 10 partants.

Mutuel. — Gagnant, 58.00 ; placés, 14.00 ; 7.50 ; 53.00.

Prix d'Arles (monté), 25.000 francs, 2.600 mètres. — 1. Pharaon (E. Carré), à Mme E. Carré ; 2. Patatras (A. Forcinal), à F. Le Fèvre ; 3. Pretty Girl II (Al. Libeer), à R. Michel.

Non places : Patouillat, Pikina, Poolwhite, Pila Williams, Passeplie. — 8 partants.

Mutuel. — Gagnant, 6.50 ; placés, 5.50 ; 7.50 ; 10.50.

Prix d'Aurillac (attelé), 30.000 fr., 2.250 mètres. — 1. Passavant T (G. Bottoni), à Th. de Cabanes ; 2. Paroli (C. Verzèle), à L. Ratti ; 3. Pembroke (H. Hellard), à H. Hellard.

Non placés : Pas la Peine, Phocion, Pontida, Popincourt, Pretty Well, Poseuse T, Palmy (4e dist.). — 10 partants.

Mutuel. — Ecurie gagnante Th. de Cabanes), 11.50 ; placés, 6.50 ; 7.00 ; 19.50.

Prix de Normandie (attelé), 65.000 francs, 2.600 mètres. — 1. Nébuleuse V (R. Simonard), à R. Laroche ; 2. Memnon (L. Carré), à Mme E. Carré ; 3. Port Wine (J. Chyriacos), à R. Michel.

Non placés : Notre Willaims, Nas T, Nectar IV, Madypile, Nuit de Mai, Kama, Kana, Néra IV, Mastic, Lord Maire (2e dist.). — 11 partants.

Mutuel. — Gagnant, 36.50 ; placés, 13.00 ; 8.00 ; 11.00.

Prix de Langres (monté), 20.000 francs, 2.250 mètres. — 1. Onde (A. Forcinal), à A. Forcinal ; 2. Oba II (M. Risetto), à Mme A. Pizo n ; 3. Ornano III (Marcel James), à J. Verstraeten.

Non placés : Olivette IV, Opposum, Ornaise, Oncidium, Odin II, Ottavio (5e dist.). — 9 partants.

Mutuel. — Gagnant, 22.50 ; placés, 7.00 ; 14.00 ; 20.00.

Prix de Saintes (attelé), 25.000 fr., 2.800 mètres. — 1. Oliver Volo (A. Soubotski), à A. Soubotski ; 2. Nager B (R. Simonard), à R. Laroche ; 3. Marcus (Al. Tamberi), à Mlle M. Delaine.

Non places : Nogent T, Nic Williams II, Odessa V, Origan, Noailles D, Outcast M, Caristys, Nova, Oeillet Rose. — 12 partants.

Mutuel. — Gagnant, 43.00 ; places, 12.00 ; 28.00 ; 7.50.

T. S. F.

RADIO-BRUXELLES RELAYÉ PAR RADIO-LILLE

LUNDI 16 JUIN

7 h. : Musique matinale
7 h. 30 : Informations.
7 h. 45 : Disques.
8 h. : Musique militaire.
9 h. 30 : Informations.
11 h. 30 : Concert apéritif.
12 h. : Orchestre de danse.
12 h. 30 : Orchestre-Radio.
13 h. : Informations.
13 h. 15 : Orchestre de danse.
13 h. 30 : Orchestre-Radio.
14 h. : Quelques vedettes.
14 h. 15 : Cor et piano.
16 h. : Informations.
17 h. : Musique de chambre.
18 h. : Chronique littéraire.
18 h. 10 : « Madame Butterfly ».
19 h. 30 : Informations.
19 h. 45 : Disques.
20 h. : Orchestre-Radio.

SACHEZ COMMENT soulager vos PIEDS

Trempez-les dans de l'eau chande additionnée d'une poignée de saltrates rodell. Vos souffrances disparaissent immediatement. Vos piedssont défatigués, rajeunis. Cors et durillons amollis s'enlèvent sans douleur. Saltrates Rodell. Toutes pharmacies.

11231

CRÉDIT LYONNAIS

SOCIÉTÉ ANONYME

Capital entièrement versé : 400 Millions de Francs

SIEGE SOCIAL
18, rue de la République, LYON
R.C. Lyon B 732

Les actionnaires du CREDIT LYONNAIS se sont réunis en Assemblée générale ordinaire à LYON, le 11 Juin 1941, sous la présidence du Baron BRINCARD, Président du Conseil d'Administration.

Toutes les résolutions proposées par le Conseil d'Administration ont été adoptées à l'unanimité.

Le dividende a été fixé à 100 francs par action, moins les impots.

MM. Charles GILLET et Edmond HANNOTIN, Administrateurs sortants, ont été réélus.

L'Assemblée générale extraordinaire qui s'était tenue avant l'Assemblée générale ordinaire, a ratifié les modifications apportées aux statuts, en exécution de la loi du 16 Novembre 1940.

11.380

Banque Nationale pour le Commerce et l'Industrie

Société anonyme, capital 175 millions

SIEGE SOCIAL :
16, boulevard des Italiens, Paris (9e)
R.C. Seine 251.988 B

AUGMENTATION DU CAPITAL
de 175 à 350 millions de francs
par
émission de 350.000 actions nouvelles de 500 francs nominal
Prix d'émission : 750 francs
Joussance 1er janvier 1941
Droit de souscription
A titre irreductible

Une action nouvelle pour une ancienne, versement 750 francs à la souscription, remise coupon 16 (titres porteur), estampillage (titres nominatifs).

A titre réductible

Au prorata actions ou droits possédés, versement 75 francs à la souscription, le solde 8 jours avis répartition.

Durée de la souscription
du 4 juin au 3 juillet 1941

Les SOUSCRIPTIONS sont REÇUES :

à la Banque Nationale pour le Commerce et l'Industrie
16, boulevard des Italiens, Paris (9e)
et dans toutes ses
SUCCURSALES et AGENCES

Notices publiées aux « B. A. L. O. » des 26 mai et 3 juin 1941.

11.340

ANNONCES LÉGALES

SOCIÉTÉ ANONYME DES USINES DE PRODUITS CHIMIQUES DE ET A HAUTMONT

Capital : 1.845.000 francs
Siège social à HAUTMONT (Nord)

PREMIERE INSERTION

***L'Assemblée Générale Extraordinaire* des Actionnaires de la Société, qui avait été convoquée en première réunion pour le Mardi 13 Mai 1941, n'ayant pu se tenir valablement, faute de réunir le quorum légal, MM. les Actionnaires de la Société sont convoqués à nouveau en Assemblée Générale Extraordinaire, à Bruxelles, à la Société Générale de Belgique, 3, Montagne du Parc, pour le MARDI 8 JUILLET 1941, à 15 heures 30, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant, qui faisait l'objet de la précédente Assemblée :**

ORDRE DU JOUR :

1° - Ratification des modifications apportées aux articles 31, 40, 41, 44, 46 et 47 des statuts par le Conseil, afin de les mettre en harmonie avec la Loi du 16 Novembre 1940

2° - Divers.

Pour avoir le droit d'assister ou de se faire représenter à cette Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur doivent faire connaître au Directeur Général, dix jours au moins avant l'Assemblée, le nombre et les numéros de leurs actions (art. 23 des statuts) et déposer leurs titres au siège social ou dans une des Banques suivantes :

Banque Nationale pour le Commerce et l'Industrie, a Hautmont et a Maubeuge.

Banque de la Société Générale de Belgique, a Bruxelles et en Province, dans toutes ses filiales.

***Banque de Bruxelles, a Bruxelles et* dans ses Agences de Province.**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

5.507

VILLE DE LILLE

ACHAT DE BORDURES EN BETON POUR TROTTOIRS

Le Maire de Lille donne avis qu'un appel d'offre est ouvert en vue de la fourniture d'environ mille mètres de bordures en béton pour trottoirs.

Les entrepreneurs désirant soumissionner devront s'adresser au Service du Pavage, 2e étage, 4e pavillon.

22.155

La Garantie Commerciale

S.A.R.L. au capital de 100.000 francs
Achats - Ventes - Cessions - Gérances
8 bis, Parvis Saint-Maurice, LILLE

CESSION - DEUXIEME INSERTION

Suivant acte S.S.P. en date à LILLE, du vingt-cinq mai mil neuf cent quarante et un, enregistré S. S. P. à LILLE, le vingt-neuf mai mil neuf cent quarante et un, folio 69, case 11, Monsieur **Arsène LOIZE, Ingénieur,** demeurant à **LILLE**, 4, cour des Bourloires, a vendu à une personne désignée dans l'acte, le fonds de commerce de **vente au détail de postes de T.S.F. et de tous les accessoires se rapportant à la T.S.F. et à l'électricité**, qu'il exploite à LILLE, rue Faidherbe, N° 3 B.O.V.C. du 14 Juin 1941.

Les oppositions seront reçues à la **GARANTIE COMMERCIALE** dans les 20 jours de la présente insertion.

13.506 **Pour deuxième insertion**

Étude de Me DUQUESNOY, Docteur en Droit, Avoué a Hazebrouck — A.J. Déc. 4 Avril 1940. Bur. d'Hazebrouck.

DIVORCE. — **D'un jugement contradictoirement rendu par le tribunal civil d'Hazebrouck, le 16-1-1941, entre M. Albert SIX, demicilié à Bailleul, act. en résidence à Blois, Villa Mailler, Demandeur ayant Me Duquesnoy, pour avoué. Et : Mme Corneille HEYDEN, épouse de M. SIX, résidant à Calais, 106, route de Gravelines. Défenderesse ayant Me LAURENT pour avoué. Il résulte que le DIVORCE a été prononcé au profit de M. SIX, aux torts de la femme, avec toutes conséquences de droit. Pour extrait (s) J.M. DUQUESNOY.**

10.553

Étude de Me Rémy DUBOIS, Docteur en droit, avoué à DOUAI, 10, rue des Blancs-Mouchons, suppléé par Me Joseph BUTRUILLE.

SÉPARATION DE CORPS

D'un jugement du Tribunal civil de 1re Instance de Douai, en date du premier mai 1940, enregistré rendu contradictoirement.

ENTRE : Madame Marie ANSART, épouse séparée de biens de M. Albert BRIOIS, demeurant à Douai, 7, rue du Docteur Lequien.

Demanderesse ayant pour avoué Me Rémy DUBOIS, suppléé par Me BUTRUILLE.

ET : Monsieur Albert BRIOIS, demeurant à DOUAI, rue du Docteur Lequien, n° 7,

Défendeur, ayant pour avoué Me André MAGNIER, suppléé par Me PARENTY,

IL APPERT

Que la séparation de corps a été prononcée entre les époux BRIOIS-ANSART, au profit de la femme.

POUR EXTRAIT :

Pour Me DUBOIS, aux armées le suppléant (signé) BUTRUILLE

Enregistré à Douai (A.J.) le 9 Juin 1941, f° 88, n° 5. Reçu 20 francs (signé) LE ROUZIC.

10.552

COMMUNE DE **BRUAY-SUR-L'ESCAUT**

Aménagement d'un Terrain de Jeu

ACQUISITION DU TERRAIN

ENQUÊTE D'UTILITÉ PUBLIQUE

Le Maire de Bruay-sur-l'Escaut, en conformité du décret du 2 Mai 1936, modifié par celui du 20 Août 1936, fait connaître au public que par arrêté préfectoral du 28 Mai 1941, une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique du projet d'aménagement d'un terrain de jeu est ouverte et que ledit projet sera déposé en Mairie de Bruay-sur-l'Escaut, du 21 juin au 30 juin 1941, pour que chaque habitant puisse en prendre connaissance de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures.

A l'expiration de ce délai, un commissaire enquêteur recevra à la Mairie, aux heures indiquées ci-dessus, pendant trois jours consécutifs, c'est-à-dire les 1er, 2 et 3 Juillet 1941, les déclarations qui pourront être faites par les habitants et les intéressés sur l'utilité dudit projet.

Fait à Bruay-sur-l'Escaut, le 16 juin 1941.

Le Maire
A. DELANNOY

22.154

INSTANTANÉ

est l'effet des EUPEPTASES DUPEYROUX qui calment immédiatement les lourdeurs, aigreurs, renvois, flatulences, douleurs sourdes ou poignantes des entérites - colites - colibacilloses - ulcères de l'estomac et de l'intestin. Toutes pharmacies et Laboratoires du Dr Dupeyroux, 5, rue du Dr Lancereaux, Paris. Sur demande, envoi du Traité des Maladies de l'Estomac et de l'Intestin avec régimes et traitements.

11.266

Étude de Me JACQUES DUQUESNOY Docteur en Droit, Avoué a Hazebrouck 20, rue de Thérouanne

Extrait d'un jugement de conversion de séparation de corps en DIVORCE.

D'un jugement contradictoire rendu par le Tribunal Civil de première instance d'Hazebrouck, le trente Janvier 1941, enregistré.

ENTRE : Monsieur Etienne-Joseph-Léon BUSSON, employé à la Société Nationale des Chemins de Fer Français, demeurant à **Paris**, rue Jean-Cottin (18e arrondissement).

Demandeur comparant par Me Jacques DUQUESNOY, avoué d'une part,

ET : Madame Suzanne-Jeanne-Marie CAULIER, épouse ; séparée de corps dudit M. BUSSON, ladite dame, demeurant à **Hazebrouck**, rue de Roubaix, n° 5

Défenderesse, comparant par Me Emile Laurent, avoué, d'autre part.

Il résulte que le jugement de séparation de corps a été converti en jugement de DIVORCE, et ce a la requête de M. BUSSON, sus-nommé.

Pour extrait certifié sincere par Me Jacques DUQUESNOY, avoué soussigné, demandeur en l'instance.

Hazebrouck, le 31 Mai 1941
(s.) : J. DUQUESNOY

Enregistré à Hazebrouck (A.J.) le 11 Juin 1941, f° 55, n° 14, reçu : vingt francs (signé) LAFOSSE.

10.554

VENTES, ACHATS ET LOCATIONS D'IMMEUBLES

A VENDRE A L'AMIABLE

DOUAI. — Sur boulevard, **MAISON** neuve, 3 p. rez-de-ch., 3 p. étage, grenier, cour, dépend., jardin clôturé — Contenance totale : 3 ares.

DOUAI. — Quartier Gare, **MAISON EMPLOYE**, 4 p. rez-de-ch., 3 p. étage, grenier, cour, dépend. petit jardin.

ANICHE, rue principale, **MAISON DE COMMERCE**, grand magasin, dépendances, cour, jardin. Bon placement

LAMBRES, MAISON EMPLOYE, 2 p. rez-de-ch., 2. étage, cour, dépend. — Bonnes conditions.

Maurice FOUTRY
Capacitaire en droit, Conseil juridique
14, rue Gambetta, DOUAI

1.015

Etude de Me René BLONDEL
NOTAIRE A ARDRES

A VENDRE

par Adjudication amiable
LE LUNDI 7 JUILLET, A 15 HEURES
en l'étude

FERME

sise à HAMES-BOUCRES
avec **11 Hectares, 33 ares, 85 centiares**

1.013

DEMANDES D'EMPLOIS

JEUNE FILLE, 19 ans, cherche place *DEMOISELLE MAGASIN*, expérimentée dans alimentation. Bonne éducation. — Serieuse. Prendre adresse au « Réveil »

22.111

« OFFRES » D'EMPLOIS

On demande chez **HENNION**, 48 bis, Aven. du Peuple Belge, **Lille, Bons Ouvriers Zingueurs et bons demi-ouvriers Zingueurs.** Si pas capables, s'abstenir.

34112

Importante Centrale Minière recherche

CHEF ÉLECTRICIEN

expérimenté, pour assurer, sous les ordres d'un ingénieur, exploitation et entretien de la partie électrique. Sérieuses références nécessaires. Ecrire sous initiales N.A.C.B. au « Réveil », qui transmettra.

22150

Maison BARBIEUX Emile, 78, rue Maisence, **Lille,** demande

BON OUVRIER COUVREUR

34110

URGENT ! ON DEMANDE

BONNE A TOUT FAIRE

aimant enfants, serieuse, de 30 à 40 ans ; références controlables. Prendre adresse au « Réveil »

34114

ON DEMANDE BONS
Ouvriers BOURRELIERS
Très sérieux et actifs
de 18 à 45 ans environ
Place stable
Fabrique de Colliers et Harnais
DORVILLERS à **HIRSON** (Aisne)

22149

On demande un Ouvrier et un demi-ouvrier Ébéniste. S'adresser **Marnetti,** 182, Avenue de Denain, **Valenciennes,**

3131.

On recherche pour LILLE des

Monteurs en Chaudronnerie

ayant pratique et références. Ecrire sous initiales N.A.C.C. au « Réveil ».

22153.

Bon Dessinateur-Projeteur

d'architecture est demandé. S'adresser ou écrire « **Reconstruction Immobilière** », 8, rue Abel Bergaigne, à **Arras.**

14.124

INGÉNIEUR ayant grande expérience de fabrication de moyenne mécanique est demandé pour poste important dans bureau d'